

**EXTRAIT**  
DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 11 septembre 2017

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

- Etaient présents : Monsieur Frédéric BIERRY, président
- Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents
- Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Martine JUNG, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SÈNE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL, secrétaires
- Procuration(s) : Monsieur Serge OEHLER ayant donné pouvoir à Madame Françoise BEY
- Excusé(s) : Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Etienne BURGER, Madame Françoise BUFFET
- Absent(s) :
- Rapporteur : Madame Cécile DELATTRE

**N° CP/2017/324 - 74030 - Aménagement de l'espace rural**  
**Proposition d'ordonner l'opération d'aménagement foncier de**  
**GEISPOLSHEIM, FEGERESHEIM et LIPSHEIM**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- Vu le Titre II du Livre 1er du Code rural et de la pêche maritime ;
- Vu l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil Départemental du Bas-Rhin du 21 mars 2016 constituant la Commission intercommunale d'aménagement foncier de GEISPOLSHEIM, FEGERESHEIM et de LIPSHEIM ;
- Vu l'étude d'aménagement prévue à l'article L. 121-1 du Code rural et de la pêche maritime et réalisée conformément aux dispositions de l'article R. 121-20 du Code rural et de la pêche maritime ;
- Vu les propositions de la Commission intercommunale d'aménagement foncier de GEISPOLSHEIM, FEGERESHEIM et LIPSHEIM dans ses séances du 11 avril 2016 et du 27 février 2017 ;
- Vu la délibération de la Commission Permanente du Conseil Départemental du 2 mai 2016 décidant de soumettre à enquête publique le projet d'opération d'aménagement et les prescriptions que devront respecter les plans et les travaux connexes de GEISPOLSHEIM, FEGERESHEIM et LIPSHEIM ;
- Vu les délibérations des Conseils Municipaux de GEISPOLSHEIM, FEGERESHEIM et LIPSHEIM portant avis sur le choix du mode d'aménagement, du périmètre et des prescriptions que devront respecter le plan et les travaux connexes en application des articles L. 111-2 et L. 121-1 du Code rural et de la pêche maritime et L. 211-1 du Code de l'environnement ;

- décide d'ordonner l'opération d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier sur Le territoires des Communes de GEISPOLSHEIM, FEGERESHEIM et LIPSHEIM et correspondant à une superficie totale à aménager d'environ 1 367 hectares, dont environ 889 hectares situés sur le territoire de la Commune de GEISPOLSHEIM, environ 197 hectares situés sur le territoire de la Commune de FEGERESHEIM, et environ 281 hectares situés sur le territoire de la Commune de LIPSHEIM et

liée aux travaux d'aménagement du projet de la Rocade Sud de Strasbourg entre la RD 1083 et l'autoroute A 35 ;

- demande à Monsieur le Préfet du Bas-Rhin, en application de l'article L. 121-14 du Code rural et de la pêche maritime, de fixer la liste des prescriptions que devra respecter la commission intercommunale dans l'organisation du plan du nouveau parcellaire et l'élaboration du programme de travaux, en vue de satisfaire aux principes posés notamment par l'article L. 211-1 du Code de l'environnement ;

- autorise le président du Conseil Départemental à signer l'arrêté ordonnant l'opération d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier de GEISPOLSHHEIM, FEGERSHEIM et LIPSHEIM ainsi que les marchés afférents à cette opération.

**Non participation au vote :** Monsieur Sébastien ZAEGEL

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
La Directrice des services de l'assemblée



Aurélie LACQUEMENT

Adopté à l'unanimité

Le Président,  
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20170911-lmc1110758-DE-1-1  
Acte certifié exécutoire au : 15/09/17